

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 21

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*
.....

Le Maire

**OBJET : ENFANCE-JEUNESSE- EDUCATION - Schéma directeur de la petite enfance –
Création et désignation des membres du comité de pilotage**

Entendu le rapport de Madame Bensoussan,

Par délibération du 16 février 2016, le Conseil municipal a approuvé les orientations stratégiques du schéma directeur de la petite enfance ainsi que les actions à engager au titre des années 2016 à 2020.

Parmi celles-ci, un certain nombre a déjà abouti : création du relais unique petite enfance, organisation et fonctionnement de la Commission d'Admission Unique pour l'attribution des places en crèches, définition des critères d'attribution des subventions aux associations gestionnaires des crèches associatives, mise en place d'un observatoire de la petite enfance, rédaction d'une charte d'accueil du jeune enfant.

D'autres actions sont en cours telles que le renforcement du relais d'assistantes maternelles (RAM), le rééquilibrage entre l'accueil individuel et l'accueil collectif mais aussi le soutien à la langue basque avec le projet d'un accueil bascophone de dix places à la crèche Saint-Esprit. L'inscription de la Ville dans la démarche de labellisation en vue de cette création a reçu le 7 septembre un avis favorable du comité des labels de l'OPLB. La formation du personnel à la langue basque va s'étaler sur deux ans ce qui devrait permettre l'ouverture d'un accueil bascophone dès septembre 2019.

Cette dynamique repose sur la nécessaire concertation de l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine, qui se rencontrent régulièrement pour réfléchir, échanger, participer à la construction du projet politique de la petite enfance dont la Ville de Bayonne est chef de file.

La mise en œuvre du schéma directeur de la petite enfance nécessite ainsi, comme cela avait été envisagé lors de son adoption, une instance d'évaluation réunissant un panel représentatif des acteurs locaux de la petite enfance (élus, partenaires institutionnels, professionnels d'établissements d'accueil du jeune enfant, assistants maternels, enseignants d'écoles maternelles,...). Ce comité de pilotage se réunira deux fois par an afin de permettre un suivi régulier des actions engagées. Pour ce faire, il s'appuiera sur les travaux de l'observatoire de la petite enfance et sera un lieu d'échanges et de retours d'expériences.

Il est proposé que ce comité soit composé de la manière suivante :

➤ Membres avec voix délibérative

- . l'adjointe au maire déléguée à l'éducation, à l'enfance et aux familles, qui assurera la présidence du comité de pilotage évaluatif, Mme Martin-Dolhagaray
- . la conseillère municipale déléguée à la petite enfance, à l'espace socioculturel municipal et aux maisons de la vie citoyenne, Mme Bensoussan
- . un conseiller municipal de la majorité municipale, Mme Lauqué
- . deux conseillers municipaux représentant les oppositions municipales : M. Duzert et M. Iriart
- . un représentant de la Caisse d'allocations familiales
- . un représentant de la PMI
- . un représentant du pôle modes d'accueil du Conseil Départemental

➤ Membres avec voix consultative

- . le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
- . le chef du service petite enfance
- . la coordinatrice petite enfance
- . un représentant de l'Association d'Aide Familiale et Sociale
- . l'animatrice du relais unique petite enfance
- . le technicien en langue basque

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver la création de ce comité de pilotage du schéma directeur de la petite enfance, et d'en valider la composition telle que proposée.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne